

## **Bonjour les mont-dauphinois et mont-dauphinoises,**

Nous vous contactons pour vous informer que l'ensemble du parc de **l'éclairage public** (village et éclairage des remparts) va être changé et nous aimerions bien votre avis.

Je vous fais ici un état des lieux et je vous invite à me faire parvenir vos questions techniques (qui seront transmises aux ingénieurs), vos questions pratiques et vos envies **avant le 31/11/2021**.

Nous rencontrerons les ingénieurs la première semaine de décembre.

### **1/ Etat des lieux, pourquoi changer le parc ?**

L'éclairage public et son entretien est actuellement mutualisé au sein du SIGDEP pour les communes allant de l'Argentière à Saint-Clément en passant par le Queyras et celui-ci a décidé de rénover son parc,

- La première raison est sécuritaire avec une remise aux normes des installations.
- La seconde est économique. Actuellement la consommation électrique associée à l'entretien annuel du matériel pour 5-10 ans est très largement supérieure (10 Millions d'euros) au coût des travaux (5 Millions d'euros) (les chiffres sont pour l'ensemble des communes).

Ces coûts importants sont dus à une installation obsolète qui augmente la consommation électrique (ampoules à filament très énergivores) et à des coûts d'entretien très élevés du fait de la rareté des pièces anciennes et à un parc non harmonisé sur l'ensemble des communes.

- La troisième est légale. Nous avons reçu des subventions il y a quelques années de l'Union Européenne pour lesquelles nous nous sommes engagés à une modulation ou une extinction de l'éclairage public, or notre équipement ne le permet actuellement pas.
- La quatrième est évidemment écologique (et légale) car la lumière nocturne perturbe la vie de la faune et de la flore et il existe des lois contraignantes pour les protéger, lois que nous ne pouvons actuellement pas respecter.

Les solutions proposées ont toutes un point commun : le nouvel éclairage sera constitué de LED (permettant, à éclairage égal, une consommation électrique jusqu'à 70% plus faible que notre consommation actuelle) dont la température de couleur est <2400 Kelvin (<= vous savez pas ce que ça veut dire ? Je vous explique ! Il est interdit en France d'éclairer avec des longueurs d'ondes supérieures, tirant vers le bleu ou le blanc, car ce sont les longueurs d'ondes les plus perturbantes pour la vie nocturne. Ce qui signifie que le nouvel éclairage sera jaune orangé, à peu près comme maintenant.

### **2/ Les possibilités.**

Les nouveaux équipements proposés vont nous permettre de choisir ce que nous voulons faire de notre éclairage public. Voilà les différents choix qui s'offrent à nous :

- **On ne change rien** : Un éclairage nocturne, comme actuellement, sans extinction ni modification d'intensité, avec ces LED consommant tout de même moins d'énergie qu'aujourd'hui.

- **On diminue l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure** :

C'est ici que ça devient un peu plus technique. La première chose à savoir est que la faune et la flore sont sensibles aux lumières nocturnes à partir de 1 LUX, surtout si cet éclairage est présent en début de nuit.

1 LUX, c'est la pleine lune.

4 LUX, c'est l'intensité lumineuse d'un lampadaire de zone résidentielle

10 LUX, c'est l'intensité d'un lampadaire de bord de nationale.

Actuellement l'éclairage est à environ 7.5 LUX.

Sachant cela, voila ce qu'il serait techniquement possible de réaliser :

- 7.5 LUX puis diminution à 1LUX
- 4 LUX tout le temps
- 4 LUX puis diminution à 1 LUX
- 1LUX tout le temps

- **Extinction totale** : à partir d'une heure choisie.

### **3/Que fait-on de l'éclairage d'ornement des falaises et des remparts ?**

Pour cette partie, j'ai besoin de vos avis et de vos questions, car pour le moment je n'ai aucune réponse des ingénieurs concernant ce qui est possible.

Actuellement, cet éclairage est allumé le vendredi et samedi soir de 20h à 23h.

Nous n'avons pas encore l'état des lieux détaillé.

### **4/ C'est à vous :**

Comme dit au début de ce texte, nous devons rencontrer les ingénieurs pour un premier choix des technologies et pour qu'ils répondent à nos/vos questions, dont je me ferai la rapporteuse.

Donc n'hésitez pas à me faire parvenir votre avis (même simple, « je veux que ça reste allumé, je veux que ce soit éteint ») pour que l'on puisse se faire une idée de ce que nous voulons mais **surtout** vos questions, peurs, bonnes idées afin que l'on puisse les poser aux ingénieurs et vous faire un retour.

Pour le moment, on fait un premier état des lieux pour poser les bonnes questions aux ingénieurs, le calendrier est un peu court, mais nous ne disposons de ces informations précises que depuis le 8/11. Bien sur, nous prendrons le temps ensuite de relancer une discussion puis, lorsque vous aurez pu en discuter avec vos voisins, vous renseigner, réfléchir.

Pour me joindre :

Par mail : [eclairagepublicmd@outlook.fr](mailto:eclairagepublicmd@outlook.fr)

Par téléphone : 06.59.98.35.46

En me déposant un lettre soit dans ma boite au lettre (porte à coté de la remise de manu) ou dans celle de la mairie (moins pratique pour moi...).

Et je me répète, même des réponses très simples sont les bienvenues pour me permettre de tâter doucement le terrain et de pouvoir donner des réponses aux ingénieurs ;

Je vous mets ci-dessous les ressources documentaires qui pourront vous permettre de vous faire un avis plus précis; pour les non informatisés elles sont disponibles dans le hall de la mairie (qui est toujours ouvert).

#### **EN RESUME :**

**Ce qui est établi par le SIGDEP ou par la loi:**

**Eclairage LED**

**< 2400 kelvin**

**< 7.5 LUX**

**Lanternes 4 faces comme actuellement**

**Ce que nous pouvons choisir :**

**L'intensité**

**Les horaires**

**L'éclairage extérieur (intensité, date, durée, ...)**